

Calendrier universitaire 2024-2025

Trimestre d'automne 2024	
Lundi 2 septembre 2024	Congé universitaire – Fête du travail
Mardi 3 septembre 2024	Rentrée des étudiants
Mercredi 18 septembre 2024	Date limite pour la modification des choix de cours*
Vendredi 27 septembre 2024	Congé universitaire – Journée nationale de la vérité et de la réconciliation
Lundi 14 octobre 2024	Congé universitaire – Action de grâce
Du lundi 21 au dimanche 27 octobre 2024	Période d'activités libres dans certaines unités
Vendredi 8 novembre 2024	Date limite pour l'abandon d'un cours*
Lundi 23 décembre 2024	Fin du trimestre
Du mardi 24 décembre 2024 au jeudi 2 janvier 2025	Congés universitaires – Fêtes de fin d'année

Trimestre d'hiver 2025	
Mercredi 8 janvier 2025	Rentrée des étudiants
Jeudi 23 janvier 2025	Date limite pour la modification des choix de cours*
Du lundi 3 au dimanche 9 mars 2025	Période d'activités libres dans certaines unités
Vendredi 14 mars 2025	Date limite pour l'abandon d'un cours*
Du vendredi 18 au lundi 21 avril 2025	Congé pascal
Mercredi 30 avril 2024	Fin du trimestre

Trimestre d'été 2025	
<i>L'horaire d'été peut différer d'une faculté à l'autre. Veuillez-vous référer aux calendriers facultaires.</i>	
Jeudi 1^{er} mai 2025	Rentrée des étudiants
Vendredi 9 mai 2025	Date limite pour la modification des choix de cours, session intensive*
Vendredi 16 mai 2025	Date limite pour la modification des choix de cours, session régulière *
Lundi 19 mai 2025	Congé universitaire – Journée nationale des Patriotes
Vendredi 6 juin 2025	Date limite pour l'abandon d'un cours, session intensive *
Lundi 23 juin 2025	Fin du trimestre, session intensive
Mardi 24 juin 2025	Congé universitaire – Fête nationale du Québec
Mardi 1^{er} juillet 2025	Congé universitaire – Fête du Canada
Vendredi 11 juillet 2025	Date limite pour l'abandon d'un cours, session régulière *
Vendredi 15 août 2025	Fin du trimestre, session régulière

* À moins d'indication contraire inscrite à l'horaire du cours, dans le Centre étudiant.

Conformément au Règlement relatif aux droits de scolarité, l'étudiant qui annule une inscription avant la [date limite pour la modification des choix de cours \(annulation de cours\)](#) est libéré de l'obligation de payer les droits de scolarité.